



Lettre
aux

Organisateurs

Numéro 3
1^{er} semestre 2001

CEMÉA

de centres de vacances et de loisirs

ÉDITORIAL

Le loisir en général, le tourisme social, mais aussi les centres de vacances et de loisirs sont l'objet d'une attention de plus en plus grande.

Face à une proposition seulement marchande, les Associations d'éducation populaire se mobilisent. Cette mobilisation trouve un écho et un soutien à travers la volonté politique exprimée plus fortement et clairement par Madame la Ministre de la Jeunesse et des Sports.

Les associations se mobilisent pour assurer la promotion de la qualité éducative des centres de vacances. Les associations confédérées à la JPA se mobilisent pour que l'accès aux vacances soit favorisé par une campagne de solidarité. Les associations se mobilisent pour que le sens d'un engagement éducatif volontaire pour l'encadrement des vacances par des jeunes soit compris et possible, à travers une organisation précise et validée par les partenaires.

Enfin, fortement présents dans tous ces combats politiques, les Ceméa poursuivent leur action pour la qualité des actions en centres de vacances et de loisirs et la formation de leurs acteurs.

Avec la volonté d'offrir aux acteurs de terrain des outils pratiques et concrets d'actions, les Ceméa ont élaboré un ensemble de fiches utiles aux acteurs des centres de vacances et de loisirs, pour développer l'éducation à l'environnement et agir pour un développement durable. Avec la volonté de réfléchir sur les conditions de vie quotidienne et du vivre ensemble, les Ceméa viennent d'organiser une semaine d'étude.

Avec le ministère, par leur participation à la CTPCVL, au CNEPJ, les Ceméa, avec les associations concernées, apportent leur contribution à la refondation juridique des textes CVL sur la protection des mineurs. Que cette lettre témoigne de notre engagement pour les vacances pour tous ! Que cette lettre nous invite à une plus large mobilisation pour que l'intérêt, le besoin de vacances collectives retrouvent dans les familles, à l'école et chez les enfants et les jeunes, droit de cité, c'est-à-dire que ce besoin de vacances collectives devienne un élément de construction des politiques locales d'éducation !

Jacques Demeulier
Directeur général des Ceméa

ACTUALITÉS DES CVL

Malgré la vision des médias, la dimension éducative est présente dans les centres de vacances et de loisirs ...

Une fois n'est pas coutume, les médias ont parlé des centres de vacances et de loisirs l'été dernier. Tout le secteur aurait dû en être satisfait, mais l'image qui a été renvoyée majoritairement ne peut pas nous laisser indifférents. La caricature et la vision tronquée de la réalité des séjours doivent interpeller les organisateurs et les équipes éducatives. Il nous faut être en capacité de montrer la qualité des séjours, la dimension éducative mise en œuvre dans le cadre réglementaire actuel.

La campagne d'été 2000 : impressions et enjeux

L'été 2000 a suivi la campagne de promotion des CVL organisée par le ministère de la Jeunesse et des Sports du printemps dernier.

On y a beaucoup parlé des séjours, jusque dans l'ouverture du journal de 20 h des grandes chaînes nationales en plein mois d'août.

Pour dire quoi ?

Que les 35 000 séjours environ se sont globalement bien déroulés, que les enfants et les jeunes ont en grande majorité passé de bonnes vacances, dans de bonnes conditions ?

Que les organisateurs « ont proposé des activités diversifiées, en proposant un temps qui allie la découverte d'environnements variés, tout en faisant un lieu d'apprentissage des autres et de soi-même » (extraits du courrier de M.G. Buffet aux organisateurs de CVL le 24 07 2000) ?

Que les services extérieurs du ministère ont accompagné ces séjours, ont effectué les contrôles nécessaires et réglementaires (11 000 inspections environ ont été effectuées cet été) ?

Les contrôles, oui, il en a été question et c'est bien, dans la logique de rassurer les parents, de montrer que l'État n'oublie pas ses responsabilités en

matière de réglementation et de protection des mineurs.

Le côté éducatif a été, pour ce qui le concerne, le grand absent de cette couverture médiatique.

Dans leur logique imparable de traitement des faits divers, de mise en exergue de la fibre sécuritaire, les médias ont parlé en dehors d'un grand quotidien national, des fermetures de séjours, des accidents, dramatiques, forcément, qui le nierait !

On a ainsi vu ces articles, trop souvent avides de sensationnel, faire des amalgames autour d'incompétences notoires, de qualifications insuffisantes, de locaux précaires, de conditions d'accueil insatisfaisantes au regard des exigences ou des cadres réglementaires.

À l'écoute de cette pression, de cette désinformation, les parents vont devoir être sacrément motivés pour continuer de permettre à leurs enfants d'aller en CVL pendant les vacances...

Le pire restait peut-être à venir, car ces faits n'ont pas été inventés, ils ont bien participé de la réalité des centres de vacances et de loisirs de cet été.

Participé seulement, et pour une part infime, occultant de fait l'immense



Qui sommes-nous ?

Les Ceméa (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active) sont un mouvement de personnes engagées dans des pratiques autour des valeurs de l'éducation nouvelle et des méthodes d'éducation active, pour transformer les milieux et les institutions par la mise en action des individus. Pour faire partager et vivre ces idées par le plus grand nombre, les Ceméa ont choisi un outil privilégié : la formation. Les Ceméa offrent une diversité de stages ancrés dans les réalités quotidiennes de l'éducation, de l'animation, de la santé et de l'action sociale.

Les Ceméa enrichissent leurs actions à partir d'espaces de recherche et de rencontres, articulés avec l'organisation de manifestations publiques à Avignon, Bourges... et, les prolongent à travers des publications écrites ou audiovisuelles, outils de développement, de réflexion et d'innovation.

Les Ceméa occupent une place centrale dans la formation au volontariat, la formation professionnelle à l'animation, la formation des personnels éducatifs, la formation professionnelle du champ social, les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle. Les Ceméa sont une association nationale, reconnue d'utilité publique, habilitée par divers ministères ou administrations publiques. Les Ceméa sont agréés par le ministère de la Jeunesse et des Sports. Ils sont conventionnés avec les ministères de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, de l'Emploi et de la Solidarité, de la Culture et de la Communication, de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, ainsi qu'avec les ministères délégués à la Ville, à la Coopération et à la Francophonie. Ils sont par ailleurs partenaires de Conseils régionaux et généraux, d'organismes mutualistes, de la CNAF, des CAF, de Comités d'entreprise, de fédérations et d'associations locales, régionales, nationales et internationales.

majorité des séjours qui se sont bien passés, eux.

Côté statistiques du ministère, on recense 22 fermetures sur 35 000 séjours, qui correspondent à des situations très diverses, allant des problèmes de locaux non conformes, ou en attente de conformité, des problèmes d'encadrement liés aussi bien à des défections de directeur en dernière minute, qu'à des renvois, clairs et sans doute justifiés ; huit décès d'enfants ou de jeunes, par noyade, par accident de la route au cours des transports en bus ou mini bus, par accident domestique (électrocution) ; huit accidents dramatiques, insupportables humainement, mais il nous faut aussi les relativiser, au regard des effectifs réels des CVL l'été, de l'ordre d'un million d'enfants et de jeunes... ; huit drames qui ne sont en aucune manière liés à des incompétences, à des fautes graves de l'encadrement, volontaire ou professionnel des séjours...

Et pourtant, on a bien parlé de ça, de ces amalgames qui tuent, associant fermeture de séjours et encadrement « incompétents » alors qu'ils correspondaient bien à la réglementation en vigueur...

Cet « acharnement médiatique », même si l'on a vu aussi quelques reportages honnêtes et plus objectifs, témoignant de réalités, ne cache-t-il pas et n'encourage-t-il pas des tendances normatives et sécuritaires au détriment de la dimension éducative des séjours ? Le grand public se souviendra plus des gros titres et de ces images sécuritaires que des enfants de ce centre de loisirs, en activité, où l'autonomie et la

responsabilisation étaient en actes, tranquillement, sans projecteurs.

Il est de notre responsabilité, mouvements d'éducation et organisateurs que de rendre plus lisible et de valoriser la qualité et la dimension éducative des séjours.

La campagne d'été 2000, quoi qu'on en dise, quels que soient les retours faits par les médias, s'est dans sa grande majorité plutôt bien passée.

Pour quelles raisons ?

- Parce que des organisateurs ont continué d'affirmer leur engagement en mettant en œuvre leur projet politique et éducatif en faveur des vacances collectives.

- Parce que des directeurs, des équipes éducatives ont traduit, au quotidien, concrètement ces valeurs de respect de la personne, de solidarité, dans les séjours en proposant aux enfants des vacances de qualité et une vie collective respectueuse des personnes au sein du groupe, qui permet la découverte des autres, d'environnements variés et d'activités enrichissantes.

- Parce que des dizaines de milliers d'animatrices et d'animateurs volontaires ont donné de leur temps, de leur enthousiasme, de leur dynamique, de leurs compétences au service de projets et d'actions éducatives de qualité.

Et non pas seulement pour des raisons sécuritaires et normatives comme on voudrait nous le faire croire !

*Vincent Chavaroche
Département « Politiques Vacances-Loisirs » des Ceméa*



Prix public : 250 F

CD ROM Aliquant'2000

Logiciel de gestion d'économat

Aliquant' couvre l'essentiel des besoins en gestion d'économat d'une collectivité temporaire ou permanente. Aliquant' est un outil simple et adapté aux CVL. Livré avec : logiciels, guide d'utilisation, conseils et suivis personnalisés.

**À commander
à Ceméa Publications
24, rue Marc Séguin
75883 Paris Cedex 18
Tél. 0153262441**

Attention stage pratique BAFA en danger !

Le BAFA, formation constituante du futur animateur de centres de vacances et de loisirs, subit aujourd'hui des mutations sociales inquiétantes.

Parmi ces mutations, l'employabilité « temporaire » est souvent au centre du débat. Nous entendons régulièrement que nous, organismes de formation, formons trop de futurs animateurs. Pourtant quand vient l'été, les bureaux d'aide au placement n'ont plus d'animateurs diplômés à proposer aux organisateurs.

Nous ne parlerons pas des directeurs qui sont de plus en plus souvent un enjeu pour les plus offrants tellement ils sont rares. La question du bénévolat est souvent d'actualité, mais beaucoup plus rarement celle du volontariat. Emploie-t-on des volontaires bénévoles ou des bénévoles volontaires? Peut-on être réellement bénévole si on n'est pas volontaire ?

Aujourd'hui le débat est chargé autour de ces thèmes. Il est très difficile d'échanger avec les organisateurs autour de leur fonctionnement interne. Celui-ci étant très diversifié et parfois en porte à faux avec les idées avancées sur l'éducation.

Projet politique, engagement volontaire, indemnité, budget.

Ne nous trompons pas de cible, si la question de l'indemnité est importante, elle trouve avant tout son ancrage dans un projet politique, valorisant le volontariat. Les moyens que l'on donne à son action se traduisent ensuite dans le budget.

La question centrale réside bien dans la place que l'on confie à un individu ayant fait le choix d'être animateur volontaire et qui, de plus, se trouve en formation.

La réalité aujourd'hui prend malheureusement d'autres dimensions, d'autres déviations bien plus graves pour des futurs citoyens actifs dans la communauté des vacances et des loisirs.

« Ici c'est un animateur (stagiaire) qui durant son stage pratique n'a jamais eu en charge un groupe d'enfants, mis à part quelques remplacements lors de congés, mais qui a gracieusement fait le ménage pour les animateurs à la fin des activités, préparé leur matériel pour l'activité du lendemain, parfois surveillé les enfants la nuit, pendant que l'animateur «le vrai», se réunit pour traiter de la vie du séjour ou partager le « cinquième ». Ailleurs, il (elle) sera hôtesse d'accueil et standardiste d'un CLSH.

D'autres n'auront pas plus de chance, on leur demandera une participation financière (alimentation, et même transport).

Ces situations ne sont qu'une partie de dérives actuelles sur l'utilisation des animateurs stagiaires. Elles nous conduisent bien loin des idées développées en formation de base, des objectifs initiaux de l'expérience pratique et de l'esprit de la formation à l'animation volontaire !

Générateur de citoyenneté, le BAFA doit se situer dans une démarche d'engagement personnel même s'il peut parfois

s'inscrire comme il est indiqué dans des documents de la CNAF, « dans une démarche d'accès et d'initiation à la vie professionnelle » (cf statistiques CNAF). L'engagement du jeune adulte qui s'implique dans cette formation n'a de sens que dans la projection de l'adulte responsable qu'il se doit d'être dans sa future fonction. Le regard sur l'enfance et sur l'enfant en général, la formation structurée en alternance sont les structures mêmes de la préparation à cette responsabilité.

C'est pourquoi la formation ne peut avoir de sens que si chacune des étapes constitue une réelle et solide expérience de formation.

Les organisateurs sont eux aussi les acteurs et les partenaires de cette formation. C'est par la qualité de leur action qu'ils participent à la formation des acteurs sociaux de demain.

Les trois étapes de la formation BAFA forment un tout indissociable.

Il faut questionner les formations qui prennent fin à la sortie du stage de base, soit parce que l'organisme de formation ne se préoccupe pas du suivi et de l'accompagnement des personnes, soit parce que l'expérience du stage pratique n'a pas permis une réelle situation d'animation et d'apprentissage de la responsabilité.

Il faut rappeler que l'animateur stagiaire doit être accompagné en stage pratique dans cette démarche de formation.

Pour constituer une réelle étape de formation, le stage pratique doit pouvoir être une expérience analysable et exploitable par le candidat. Elle se doit d'être accompagnée par une personne expérimentée et surtout préparée à cet accompagnement. La participation au projet, la préparation, les exigences attendues, les critères de validation et le

bilan sont les outils indispensables pour valider cette étape.

N'oublions pas non plus que cette expérience est très souvent aussi la première expérience d'engagement social, de solidarité, de prise de responsabilité. Cette expérience n'est pas à confondre avec la découverte du monde du travail, du contrat, de la relation à l'employeur qui sont dans une autre logique.

Aujourd'hui plus que jamais, à l'heure où le statut même de l'animateur volontaire est questionné, où la jeunesse d'aujourd'hui est fragilisée par sa recherche de repères, soyons exigeants sur ce que nous offrons, et appliquons les mêmes valeurs éducatives dans nos actions ou nos engagements que celles défendues pour le public accueilli.

Soyons attentifs à l'engagement d'une partie de la jeunesse dans l'animation volontaire en reconnaissant cette dynamique, cette action au service des autres. Soyons collectivement vigilants aux devoirs élémentaires des différents acteurs engagés dans les CVL en référence avec leurs conceptions éducatives. L'enjeu, est de donner les moyens à tous ces animateurs, d'avoir une perception positive et constructive de leur mission d'acteur social de demain, cela nécessite aujourd'hui une réelle mobilisation et prise de conscience, de la part de tous. C'est ce que nous nous efforçons de défendre aux Ceméa à travers notre engagement qualité dans la formation, mais aussi à travers le fonctionnement de nos bureaux « d'aide au placement » et dans nos formations de directeurs. Réagissons ensemble !

*Christian Groussard
Directeur secteur « Animation
Vacances-Loisirs » - Ceméa Poitou -
Charentes*

Le volontariat : où en sommes-nous aujourd'hui ?

Nous terminions notre dernier point de situation dans la lettre aux organisateurs N° 2 sur une question : sommes-nous d'accord avec cette évolution qui pourrait aboutir à terme à la disparition de l'animation volontaire ? Les Ceméa ont depuis longtemps exprimé leur désaccord avec cette perspective. Les différents rapports : le rapport parlementaire Vuilque et celui du Conseil économique et social au printemps dernier ont montré à la fois la complexité, les enjeux et les approches différentes qui existent sur cette question. La réalité des centres de vacances et de loisirs, l'été dernier, est venue confirmer à nouveau qu'il existe bien un espace possible et pertinent aujourd'hui pour un mode d'engagement volontaire dans les CVL.

Alors où en sommes nous actuellement ?

Apportons quelques précisions sur ces deux rapports.

Le rapport Vuilque

En début d'année 2000, le Premier Ministre a demandé à Philippe Vuilque, député des Ardennes, de lui remettre un rapport sur les métiers de l'animation.

Dès son introduction P. Vuilque insiste sur le fait que les formations à l'animation volontaire ne doivent pas être comprises comme étant des formations professionnelles, mais plutôt comme l'accès à un engagement social, citoyen et militant. C'est ici l'espace du volontariat, parfois du bénévolat.

Il insiste également sur le fait qu'une partie du secteur de l'animation obéit clairement à une logique de professionnalisation, avec de véritables métiers de l'animation qui devraient en principe relever du droit du travail. Il identifie une « zone grise » entre droit du travail et bénévolat, avec des animateurs qui ne cherchent pas à faire de l'animation leur profession et dont l'activité doit cependant faire l'objet d'une rémunération.

Il conclut sur la nécessité de trouver des solutions pour donner un statut juridique clair et légal aux personnels pédagogiques occasionnels de l'animation. Ce rapport confirme donc la pertinence d'une double logique d'animation. Droit du travail pour certains, engagés dans une dynamique

professionnelle ; statut de volontaires pour d'autres, différent de l'engagement bénévole.

Le rapport du Conseil économique et social

Il a été produit sur la demande du Premier Ministre et il porte sur la globalité du secteur des CVL.

Dans les grandes lignes ce rapport rappelle l'importance du rôle des CVL :

« Les centres de loisirs et de vacances jouent un rôle prépondérant dans la vie des jeunes et des enfants à côté de l'école et de la vie familiale. Pour devenir des lieux de citoyenneté, ils doivent pouvoir assurer un véritable brassage social. Pour ce faire des moyens nouveaux doivent leur être accordés en même temps qu'un encadrement de qualité privilégiant les valeurs d'éducation populaire. »

Il fait le point sur les fondements historiques de ce secteur et la situation actuelle telle qu'il la perçoit. À partir de là, il fait plusieurs propositions de traitement concernant la (re) définition des responsabilités publiques, le renforcement de l'économie de ce secteur, l'adaptation de la réglementation pour l'adoption d'une loi d'orientation refondant les CVL, l'amélioration des conditions d'accueil et de la connaissance de ce secteur.

D'autre part, il traite la question de l'encadrement par « la professionnalisation des personnels de l'animation tout en prescrivant le recours aux bénévoles et à l'emploi occasionnel à côté d'emplois pérennes en particuliers dans les CLSH qui offrent des durées d'emploi plus longues dans l'année ».

Il considère « qu'il n'y a pas lieu de créer une catégorie intermédiaire entre bénévoles et salariés... ».

Cette dernière position a donné lieu à un vif débat et des désaccords sur la non prise en compte de l'engagement volontaire dans les CVL.

Malgré le positionnement unanime des représentants des associations et de certains autres conseillers, ce rapport a été adopté. Le groupe des associations avait déposé un amendement proposant d'élargir la réflexion, de mettre à l'étude une loi cadre définissant pour un volontariat social, les bases communes à divers secteurs de la société française et européenne. Cet

amendement a été rejeté à une courte majorité.

Depuis fin juin, l'été s'est donc déroulé « dans le cadre de l'annexe II ». On a pu constater que malgré les effets médiatiques, l'amalgame entre les statuts des encadrants, qu'ils soient animateurs volontaires ou professionnels, n'avait pas de lien avec les questions de sécurité affective, matérielle, physique et morale des enfants, ni sur la qualité des séjours. La compétence des personnes n'est pas liée au statut avec lequel ils interviennent.

La question du volontariat est donc toujours en suspend en ce début de millénaire. Rien n'est joué, tout est encore possible. Les travaux conduits par le ministère de la Jeunesse et des Sports dans le cadre de la Commission technique et pédagogique des CVL confirment cette analyse.

Il est donc essentiel que les organisateurs prennent position et expriment clairement dans leurs projets politiques, dans leur projet éducatif, leur choix vis à vis du volontariat dans l'encadrement des vacances collectives d'enfants.

*Vincent Chavaroche
Département « Politiques Vacances - Loisirs » des Ceméa*

Lettre aux organisateurs

Directeur de la publication

Christian Gautellier

Rédacteur en chef

Vincent Chavaroche

Maquette

Béatrice Jean

Flashage & Impression

Graphic Impression - Tél. 05 56 89 89 17

Comité de rédaction

Sébastien Biche (Pays-de-Loire), Nicolas Chabroux (Limousin), Monique Desq (Languedoc-Roussillon), Florence Dol (PACA), Alain Ghéno (Haute-Normandie), Marc Keim (Lorraine), Corinne Lavaux (Alsace), Jean-François Magnin (AN), Annie Marie (Haute-Normandie), Ronan Niel (Pays-de-Loire), Leïla Ouarghi (Rhône-Alpes), Francis Rouquette (Midi-Pyrénées)

Photographies

A. Genest, C. Gautellier...

Contacts

Ceméa « Politiques Vacances-Loisirs »
24, rue Marc Séguin - 75883 Paris Cedex 18
Tél. 01 53 26 24 42 - Fax 01 53 26 24 19
www.cemea.asso.fr